

CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE LUDRES SUD - avenant n° 3 au marché

Le Maire expose que pour terminer la construction du groupe scolaire de la ZAC LUDRES SUD, il est nécessaire d'exécuter quelques travaux supplémentaires et modifications non prévus au marché.

Cette dépense s'élève à 6 656,37 F.

Un avenant n° 3 dont il est donné lecture, devra être signé avec l'entreprise LITTORAL NORD à CALAIS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- le maire est autorisé à signer un avenant qui portera le n° 3 au marché signé avec l'entreprise LITTORAL NORD à CALAIS le 25 Avril 1974 et approuvé par Monsieur le Préfet le 25 Juin 1974.

- la dépense supplémentaire s'élève à 6 656,37 F. TTC.